

Le jeudi 15 décembre 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjointes ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Séverine LEBEAU Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Conseillers Municipaux.

Excusée : Véronique BEAUFILS qui a donné pouvoir à Jean-Claude BOUTIN.

Absent : Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Martine WASSE.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

RIFSEEP :

La mise en place du RIFSEEP est reportée au 01/01/2018 après avis du comité technique du Centre de Gestion qui se tiendra en mars.

TARIFS 2017 LOYERS COMMUNAUX :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers communaux qui seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Café/épicerie (LE 1985) : **400 €/mois**
- Ancienne Boulangerie (M. Grenouilleau/Mme Marreau) : **550 €/mois**
- Jardin à côté du cimetière (M. AUDREN) : **70 €/an**

Le terrain de Grohier et le jardin situés chemin des loges seront libres à partir du 1^{er} janvier 2017.

AMÉNAGEMENT DU RODIVEAU :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de l'aménagement du Rodiveau par la communauté de commune, avec notamment l'installation d'une borne pour camping-car avec toilettes, d'un jeu de pétanque, d'un abri type « carbet » au-dessus d'une table, d'un barbecue.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE (CCALS) :

Charte de création de la CCALS :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la charte de création de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Cette charte a été approuvée par le COPIL lors de sa réunion du 24/11 à DURTAL. Cette charte a été présentée à la réunion de tous les Conseillers Municipaux des 3 Communautés de communes à ÉTRICHÉ, le 30/11.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la charte.

Commissions ALS :

- Conseil Communautaire : 44 délégués
- Président/vice-Présidents : 14 (si 13 vice-Présidents)
- Solde : 30
- 1 commission « obligatoire » par membre du Conseil Communautaire
Soit 3 conseillers communautaires + 1 vice-Président par commission
- Se positionner dans les différentes commissions
- Complément par les anciens délégués volontaires des conseils communautaires actuels.
- Et enfin par les conseillers municipaux, sachant qu'il ne peut y avoir plus d'un élu par commune.

Élection prévue le 19/01 après bureau ALS du 12/01.

Monsieur le Maire propose les délégués suivants pour Baracé :

- Assainissement/voirie : Georges CARRELET
- Développement économique : Tania LANGLAIS
- Culture/Loisirs : Martine WASSE
- Tourisme : Alain MERLET
- Actions sociales/solidarité Pers. Agées : Martine WASSE
- Enfance/jeunesse : Christine RICHARD
- Urbanisme/transports/déplacements : Christine RICHARD
- Environnement : Tania LANGLAIS

VOIRIE 2017 :

Pour faire suite au rapport d'analyse des offres voirie 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de la tranche ferme et de ne pas réaliser ceux de la tranche conditionnelle, soit :

Tranche ferme :

1 – Route de Daumeray (curage fossés)	1 458,00 € H.T.
2 – Chemin des Rougelières (revêtement bicouche)	2 705,40 € H.T.
3 – Chemin de Grohier (revêtement bicouche)	3 747,15 € H.T.
4 – Parking haut chemin de Grohier (revêtement bicouche)	3 916,13 € H.T.
5 – Place de l'Église (trottoirs)	2 846,25 € H.T.
6 – Émissaire Métairie des Landes (curage)	2 952,00 € H.T.
8 – Route de Daumeray (réfection pont)	2 234,70 € H.T.

Soit un TOTAL de : 19 859,63 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21 h 05.